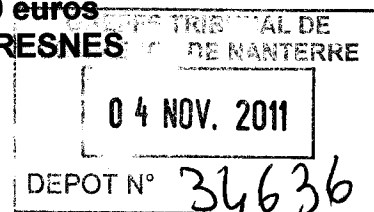


**COHERIS**  
**Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros**  
**Siège social : 22, quai Gallieni – 92150 SURESNES**  
**399 467 927 RCS NANTERRE**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 8 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,

Le huit septembre,

A neuf heures trente,

Les actionnaires de la société COHERIS, société anonyme au capital de 2 245 230 Euros, divisé en 5 613 075 actions de 0,40 Euros chacune, dont le siège est sis au 22, quai Gallieni, 92150 SURESNES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par avis inséré dans le BALO du 1<sup>er</sup> et du 10 août 2011, dans « le Journal Spécial des Sociétés », journal d'annonces légales, du 11 août 2011 ainsi que par lettre en date du 19 août 2011 adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice Roux, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric d'Andigné de Beauregard et Monsieur Bertrand Rolain, les deux actionnaires représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sophie Domergue est désignée comme secrétaire.

La société MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 5 août 2011, est absente, excusée.

La société E.R.E.C. ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 5 août 2011 est absente, excusée.

Madame Nathalie Laleve, membre du comité d'entreprise, assiste à l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.070.075 actions auxquelles sont attachés 2.497.045 droits de vote, sur les 5.613.075 actions auxquelles sont attachés 6.078.389 droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le curriculum vitae de Madame Nathalie Rouvet Lazare,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

### ORDRE DU JOUR

Proposition de nomination de Madame Nathalie Rouvet Lazare en qualité d'administratrice de la société COHERIS S.A,  
Proposition de modification du montant annuel des jetons de présence,  
Questions diverses,  
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente Madame Nathalie Rouvet Lazare à l'ensemble des actionnaires présents.

Puis, Madame Nathalie Rouvet Lazare présente sa formation à l'I.F.A (Institut Français des Administrateurs) ainsi que les motivations l'ayant conduite à souhaiter être administrateur de COHERIS S.A.

Madame Nathalie Rouvet Lazare répond aux questions des actionnaires concernant son activité professionnelle ainsi que les fonctions qu'elle a exercées dans d'autres sociétés.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions de l'ordre du jour Madame Nathalie Rouvet Lazare ne prend pas part au vote.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir entendu lecture de cette proposition et des motifs de celle-ci, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Madame Nathalie Rouvet Lazare, de nationalité française, née le 22 avril 1962, demeurant au 54 rue de Rome – 75008 Paris, France, en qualité d'Administratrice.

Madame Nathalie Rouvet Lazare exercera ses fonctions conformément à l'article 13 des Statuts pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à 99,97 % des voix.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de modifier le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Le montant annuel est fixé à la somme de 27.000 € afin de tenir compte de la modification de la composition du Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à 99,97 % des voix.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à 99,97 % des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

Eric d'Andigné de Beauregard

Bertrand Rolain

Fabrice Roux

Sophie Domergue

